

Contrat 2018 « JUS DE POMMES »
Livraisons : du 23 mars, 22 juin, 21 septembre et 07 décembre 2018)

Exemplaire A RETOURNER signé, accompagné des chèques
À l'accueil pointage lors des livraisons ou à la coordinatrice par courrier

*Ce contrat établit les modalités et les conditions de l'engagement entre producteur et consommateur pour l'achat de jus de pomme et instaure un partenariat avec le **Gaec de la Ferme**. Le souscripteur achète une partie de la production et contribue à préserver l'exploitation agricole. En contrepartie, le producteur s'engage sur la provenance exclusive des produits issus de son exploitation et sur les méthodes de production biologiques de ses produits.*

Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la Charte des AMAP ainsi que les statuts et le règlement intérieur de l'association «Jardins en Hurepoix».

Entre le souscripteur (trice) : NOM :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tél. :

Et le(a) Producteur (trice) : **GAEC de la Ferme – Famille CIROU – Lieu-dit « la Ferme » – 28400 Brunelles**

Je soussignée, le producteur de jus de pommes proposé ci-après, m'engage pour la saison 2018, sur :

- **L'approvisionnement de pommes issues de mon exploitation**, cultivées selon les normes de l'agriculture biologique et transformées en **jus de pommes certifiés AB**.
- **Le conditionnement** : Bouteille de 1 litre de jus de pommes à 3.30€.
- **Le Calcul des prix** : Les prix tiennent compte des frais de livraison du producteur. Dans le principe, le producteur bâtit un prix juste qui assure les frais de sa production, les investissements nécessaires à la pérennité de l'exploitation et sa juste rémunération.
- **Le paiement** : un chèque du montant de la commande par date de livraison qui sera débité à chaque livraison.
- **4 Livraisons** : 23 mars, 22 juin, 21 septembre et 07 décembre.

Jour de livraison : **VENDREDI - De 18 H à 19 H 30** rue de la Gambade – Hameau de Rouillon - 91410 Dourdan

Dates de livraison : VENDREDI	23-mars	22-juin	21-sept	07-déc
	Nombre de bouteilles par date			
Bouteille 1 litre : 3,30 €				

Je soussigné(e), le souscripteur (trice), adhérent(e) de l'AMAP Jardins en Hurepoix, à jour de ma cotisation 2018, souscris auprès du producteur GAEC de la Ferme **un contrat «Jus de pommes»** et m'engage à préacheter (indiquer la quantité de litres par date dans le tableau) en sachant qu'il n'est pas obligatoire de commander pour chaque date de livraison.

- **Je suis solidaire des aléas** exceptionnels de production/livraison conformément à la charte des Amap.
- **Je joins** à mon contrat signé les chèques à l'ordre de « GAEC de la Ferme » datés du jour de leur création.
Nom banque : **Nom émetteur** :
- Numéro des Chèques** :

Fait en deux exemplaires à :

Le

Le(a)souscripteur (trice) :

Le producteur